



Embauchés entre 2017 et 2019, votre salaire peut être revu

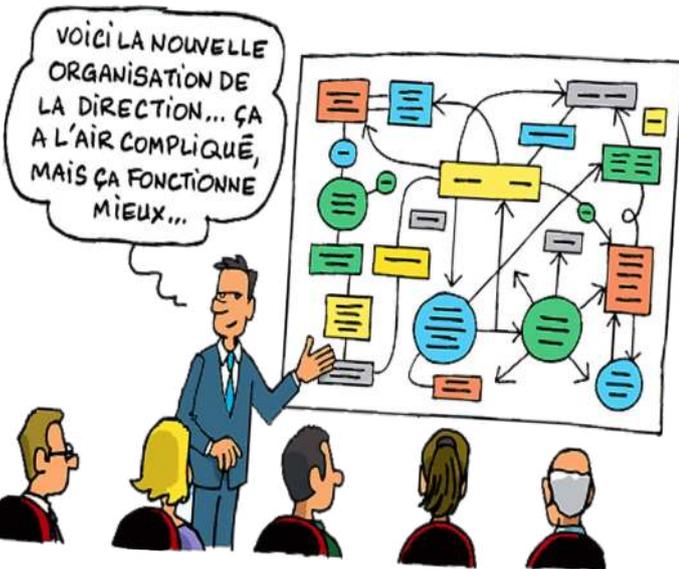
Lors de l'arrivée du nouveau Président du Groupe Matmut, les salaires d'embauches ont été revus à la baisse vers 2015-2016, créant ainsi des écarts de salaire entre collègues pour le même travail.

La Direction a revu sa copie depuis 2020 et augmenté les salaires d'embauche.

Par ailleurs, à partir de 2015, les primes de titularisations ont été supprimées (environ 150 € net).

Ces fluctuations de rémunérations à l'embauche ont généré des disparités salariales importantes, en particulier pour ceux d'entre vous qui ont été embauchés entre 2017 et 2019.

Au vu de ce constat, les organisations syndicales ont demandé que soient revues les rémunérations des salariés embauchés dans cette période.



L'article 3 de l'accord NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) de 2020 prévoit des mesures exceptionnelles de revalorisation salariales indépendamment des promotions, augmentations individuelles ou rattrapages de salaire suite à un congé de maternité, un congé d'adoption ou la détention de mandats de Représentant du personnel.

Il s'agit d'un examen des rémunérations des situations individuelles mené en concertation entre le service RH et la Direction concernée en prenant en compte les éléments objectifs suivants :



- ◆ Le salaire d'embauche et les éventuels écarts de salaire à fonction et âge comparables et en particulier pour les salariés embauchés entre 2017 et 2019 en classe 1 à 4,
- ◆ Les métiers et/ou bassins d'emploi en tension pour lesquels une politique de rétention spécifique est mise en place,
- ◆ Le niveau de compétences, d'implication et d'investissement.

Ces régularisations de salaire doivent être appliquées sur le bulletin de paie de décembre 2020 et avant le 06/12/2020, date à laquelle les fiches de paie sont définitives.



Si vous êtes éligible à l'un de ses critères et si vous pensez que votre salaire n'est pas assez élevé à fonction et ancienneté comparables, prenez contact très rapidement avec vos représentants **FO**

**FO est et sera toujours à vos côtés
pour défendre vos intérêts**

www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

FO, le syndicat du pouvoir d'achat de tous les salariés Matmut